



COMMUNE de MANZIAT (Ain)

PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 28 mars 2012, 20H30.

Date de la convocation : 21 mars 2012

Nombre de membres en exercice : 18

Présents: DESROCHES Daniel, ARNAL Stéphane, BOYAT Denis, BOYAT Marie-Eve, BOYAT Thierry, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CATHERIN Pascale, DESMARIS Ludovic, DUBY François, FAVRE Olivier, FEYDEL Josiane, LACROIX Christian, LARDET Denis, LAURENT Jean, PENIN Jacques, VOISIN Luc.

Absents excusés : COULON Arnaud,

Pouvoirs :

Président de séance : DESROCHES Daniel

Secrétaire de séance : FAVRE Olivier

☒ Procès-verbal de la séance du 22 février 2012: Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées avec 14 voix pour et 3 abstention des absents de la séance concernée.

1) Jury d'assises : tirage au sort.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Commune doit, comme tous les ans, tirer au sort 6 personnes sur sa liste électorale pour la constitution des listes préparatoires annuelles du jury d'assises mais également des citoyens assesseurs pour l'année 2013. En effet, la Cour d'appel de Lyon a été désignée pour l'expérimentation de la réforme des citoyens assesseurs. Les personnes tirées au sort devront être âgées de plus de 23 ans. Elles se verront envoyer un questionnaire qu'elles devront retourner au Tribunal de Grande Instance.

Monsieur le Maire demande donc au plus jeune des conseillers de tirer au sort dans la liste électorale ces six personnes. Elles seront informées personnellement de leur tirage au sort.

2) Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2011, budgets principal et assainissement et affectation des résultats

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2011 en donnant lecture détaillée des dépenses et recettes, en fonctionnement et en investissement, de l'année 2011, pour les budgets de la Commune et de l'Assainissement.

➤ Budget général :

Le compte administratif fait ressortir des dépenses de 792 636.22€ et des recettes de 1 138 982.15€ en section de fonctionnement, et des dépenses de 569 844.65€ et des recettes de 1 238 097.39€ en section d'investissement. L'excédent d'investissement de l'année 2011 s'élève à 668 252.74€, pour un résultat cumulé excédentaire de 740 606.43€.

➤ Budget de l'assainissement :

Le compte administratif fait ressortir des dépenses de 128 319.94€ et des recettes de 249 638.06€ en section de fonctionnement, et des dépenses de 78 353.70€ et des recettes de 93 663.30€ en section d'investissement. L'excédent d'investissement de l'année 2011 s'élève à 15 309.60€, pour un résultat cumulé déficitaire de 614.20€.

Monsieur le Maire se retire alors afin de procéder aux votes. Le Conseil municipal, à mains levées, approuve le compte administratif de la Commune et celui de l'assainissement à

l'unanimité. Il reconnaît l'identité du compte administratif et du compte de gestion présenté par le Trésorier, et approuve ce dernier à l'unanimité. Il approuve ensuite l'affectation des résultats, à mains levées et à l'unanimité, pour chacun des deux budgets.

3) Vote des taux de taxes 2012

Monsieur le Maire propose de reconduire les mêmes taux que ceux de l'année 2011 pour 2011, soit 11.12% pour la taxe d'habitation, 10.92% pour la taxe foncière bâti et 46.19% pour la taxe foncière non bâti. En raison des travaux prévus sur la Commune, une hausse des ces taxes sera étudiée pour l'an prochain.

Le Conseil approuve donc, à mains levées et à l'unanimité, la reconduction des taux 2011 pour l'année 2012.

4) Vote du budget primitif 2012, budget principal et assainissement

Monsieur le Maire présente le budget primitif pour l'année 2012, en donnant lecture détaillée des dépenses et recettes, en fonctionnement et en investissement, qui sont prévues pour chacun des deux budgets.

➤ Budget général :

Le montant de la section de fonctionnement s'élève à 1 522 755.80 euros et la section d'investissement à 3 171 927 .07 euros. Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève à 535 674.64€. L'excédent cumulé de fonctionnement de 437 763.19€ est intégralement reporté en recettes de fonctionnement.

➤ Budget de l'assainissement :

Le montant de la section de fonctionnement s'élève à 240 303.72€ et la section d'investissement à 2 231 133.03€. Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève à 70 096.83€, et le résultat a été affecté pour 63 616.92€ en excédent de fonctionnement reporté et 57 701.20€ en dotation d'investissement.

A mains levées, les budgets primitifs 2012 pour la Commune et l'Assainissement sont successivement adoptés à l'unanimité.

Avant de procéder à l'examen des commissions, Monsieur le Maire fait remplir le tableau de présence pour les élections des dimanches 22 avril et 6 mai.

Comptes rendus des commissions

⇒ Commission voirie (Thierry BOYAT, Jacques PENIN, Ludovic DESMARIS, Denis CATHERIN, Jean LAURENT, Stéphane ARNAL) :

Pascale CATHERIN informe le Conseil que le projet de la RD 933 a été validé par la commission, sans le plateau ralentisseur des Millets et avec une proposition à la baisse concernant l'éclairage public. La préfecture ne semble pas vouloir de plateau ralentisseur ni de bordures T42 mais des T43, plus basses, il va donc falloir demander son avis au Conseil général. Le plateau des Borjons sera tout de même réalisé. Quant aux bordures, elles apportent un sentiment de sécurité si elles sont plus hautes, d'où l'incompréhension quant à cette réaction de l'Etat.

Concernant les travaux des voies, la rue du Baromètre sera à refaire car les travaux d'eau potable débiteront fin avril. Les impasses de Chavanaz et des Mamons sont aussi envisagées, mais la commune rencontre un problème au cadastre concernant l'impasse des Mamons qui apparaît comme propriété des RENOUD GRAPPIN, bien qu'un bornage ait été signé par Carmen GONOD et les Consorts.

Le maître d'œuvre de la commune étudie le projet de travaux de l'Echaly afin d'optimiser son coût.

Il va falloir faire enlever les gravillons de la rue de la Résistance, même si cela la rend moins esthétique, car ils se mettent sur la route et dans les égouts.

⇒ Commission assainissement (Denis BOYAT, Arnaud COULON, Denis LARDET, François DUBY, Jacques PENIN, Josiane FEYDEL, Denis CATHERIN):

Jean LAURENT explique au Conseil que la commission a rencontré Mr GUENARD de la Saur concernant les conventions de rejet à établir avec la SIAC et RPC. Il proposera un devis afin d'établir ces conventions et de mener la négociation avec les entreprises, en fonction des calculs de coûts de fonctionnement et d'investissement de la future station, en prenant en compte la qualité et la quantité du rejet de chacune d'entre elles.

Le Cabinet Merlin a eu rendez vous avec la DDT concernant le dossier de nouvelle station. Pour la DDT, il faut prouver avec des analyses d'infiltration de sol qu'il n'est pas nécessaire de déplacer la station plus haut que l'actuelle, dans les terres, et demander des devis d'alimentation à ERDF. L'analyse économique de Merlin ne leur suffit donc pas, alors qu'en déplaçant la station, le coût d'installation de pompes de relevage et de déplacement du réseau sera exorbitant, sans compter qu'il est difficilement envisageable d'exproprier des agriculteurs de leurs terres alors que tout cela pourrait être évité.

Monsieur le Maire fait remarquer au Conseil qu'avant 2010, la Commune n'était pas volontaire pour faire réaliser les travaux de la station, et maintenant qu'elle s'engage, c'est l'Etat qui la freine. Demander de payer des études d'infiltration pour la déplacer en terre agricole ne semble pas raisonnable. De plus, même si la station elle-même est déplacée en zone non inondable, l'eau rentrera par les sanitaires des habitations situées en zone inondable, à Chanfant et aux Pinoux, tout cela n'a donc pas de sens.

Epteau avait évalué que l'assainissement reviendrait à 3.30€ le m², il n'avait finalement peut être pas tort.

Jean LAURENT explique ensuite que le panier du dégrilleur de la zone Lavy est à changer, le coût devrait avoisiner les 2 000€, ainsi que la chaîne du panier de Chanfant.

⇒ Commission CLES (François DUBY, Marie Eve BOYAT, Christian LACROIX, Denis BOYAT, Olivier FAVRE) :

Josiane FEYDEL explique au Conseil que le parc de loisirs avance. Des poteaux EDF seront récupérés pour faire des bosses. Le policier municipal a pris des arrêtés interdisant les véhicules sur ce terrain, et la CCPB fournira les panneaux précisant la responsabilité des parents.

Un gros travail a été fait par les employés communaux pour l'espace ludique. Des plantations ont été faites grâce à Jacques BENOIT, Raymond GUILLEMAUD et Thierry BOYAT qui ont donné des arbustes. Des bancs et des poubelles seront également posés.

1 500€ sont à disposition des enfants pour continuer l'aménagement du site. Le projet sera mené avant la fin de l'année scolaire, pour que les enfants qui ont démarré le projet puissent le voir aboutir. Une inauguration est prévue, la date envisagée serait le vendredi 29 juin 2012, à confirmer.

La 3eme session des cours informatiques débutera le 23 avril.

La CPAM de l'Ain donne 8 postes informatique à la Commune, contre une convention dans laquelle la mairie s'engage à former ses stagiaires à l'utilisation du compte Améli. Les formateurs avaient d'ailleurs commencé à initier les participants avant cette proposition. Mr APPERT a constaté que les postes pourront être installés dans la salle de la bibliothèque, pour un coût modique.

Un nouvel appel à candidature pour les cours aura lieu dans le prochain Manziat Infos pour les sessions 2012-2013.

Josiane FEYDEL revient ensuite sur le travail fait par la commission concernant les subventions. Un état des lieux a été fait avec les communes voisines de Feillens, Replonges et Bâgé la ville. Les informations récoltées devraient aider la réflexion sur une répartition plus équitable des aides sur Manziat qui aura lieu d'ici la fin de l'année. Il va cependant être difficile d'établir une parfaite équité entre les associations bien différentes de la Commune. Certaines ont construit leurs propres locaux seules, certaines bénéficient d'équipements communaux.... Les subventions sont données sur présentation d'un projet, d'un bilan financier et des effectifs. Manziat va donc devoir trouver son propre système. Les autres communes, ayant prévu un code pour la répartition des subventions, reçoivent peu de demandes de subventions exceptionnelles. Il faut aussi considérer le fait que la nouvelle salle polyvalente est construite pour les associations.

Josiane FEYDEL revient ensuite sur les affiches faites par les associations l'an dernier pour l'accueil des nouveaux arrivants. La commission souhaiterait élaborer une plaquette qui reprendrait ces informations. Elle serait distribuée à ces arrivants. Un fichier excel sera mis en place par Denis BOYAT reprenant les informations des associations. Il sera tenu à jour, et permettra de joindre facilement les associations par mail et de mettre à jour le livret.

⇒ Commission Communication (Jacques PÉNIN, Josiane FEYDEL, Christian LACROIX, Stéphane ARNAL, Pascale CATHERIN) :

Denis BOYAT explique que la fréquentation du site est en baisse. Les associations continuent à faire passer leurs photos. Les résultats des élections pour la Commune seront mis en ligne le soir même du 1^{er} tour.

Les Amis du patrimoine ont souhaité publier une information à propos de leur prochaine manifestation, sur le site. Or ce n'est pas la vocation du site, pour quelque association que ce soit, l'information se situant déjà dans la rubrique manifestations.

Un courrier sera rédigé aux nouveaux commerçants pour les référencer sur le site.

Le diaporama du banquet des anciens est en cours de réalisation.

⇒ Commission Embellissement (Thierry BOYAT, Josiane FEYDEL, Olivier FAVRE, Ludovic DESMARIS, Denis BOYAT, Pascale CATHERIN):

Thierry BOYAT explique que lors de la dernière réunion fleurissement, Gérard BERNOLLIN était absent, or c'est lui qui avait le catalogue. La commission doit donc se réunir de nouveau. Dans l'ensemble, les plantations seront plus colorées que l'an précédent, mais sans gros changement.

Il a été remarqué que la taille des arbres et des arbustes n'est pas adaptée. L'agent en charge de cette taille sera donc inscrit à une formation en ce sens.

Les plantations auront lieu le vendredi 4 mai.

⇒ Commission Bâtiments (Arnaud COULON, François DUBY, Pascale CATHERIN, Christian CATHERIN, Ludovic DESMARIS) :

Denis LARDET explique que les portes de la Poste ont été réparées.

Il a participé avec Monsieur le Maire à l'assemblée générale du SIEA, qui rencontre visiblement des problèmes avec Orange quant à l'implantation de la fibre optique. Le SIEA a donc compétence pour l'électrification, l'éclairage public, le télécom, le gaz et l'informatisation. Les subventions reçus par le SIEA de la part du Conseil général sont en baisse. Le SIEA est toujours opposé aux coupures d'éclairage la nuit, pour des raisons de risque juridique.

⇒ Commission Espace du Chêne (Arnaud COULON, Josiane FEYDEL, Pascale CATHERIN, Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Denis BOYAT, François DUBY) : Denis LARDET explique que les dossiers de consultations des entreprises sont en cours d'élaboration. Le planning est respecté. Il a personnellement rencontré un cuisiniste et un spécialiste des espaces scéniques pour s'assurer des choix qui ont été faits.

Le projet de gymnase est monté par l'architecte. Les commissions de la CCPB n'ont pas encore étudié l'esquisse mais l'intégration du bâtiment dans le secteur semble réussie. Les VRD et 20% du montant des travaux du gymnase resteront donc aux frais de la commune.

Concernant l'opération cœur de village, le cabinet Chambaud réalise également une esquisse sur demande de la SEMCODA. Elle sera discutée avec la commission.

⇒ Commission Urbanisme (Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Jean LAURENT): Denis LARDET dresse ensuite la liste des dernières demandes d'urbanisme.

Informations et questions diverses.

Christian LACROIX informe le Conseil que la semaine sportive organisée par le Tennis, le foot et la pétanque est renouvelée du 16 au 21 juillet. 40 places seront disponibles, moyennant une participation de 5€ par enfant qui permettra découvrir les frais de goûter et autres.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une lettre du Préfet l'informant qu'il faut d'ores et déjà utiliser l'eau de manière raisonnable, notamment pour les plantations. Il demande également à ce que les fuites des réseaux sont limitées.

Les travaux de l'Association foncière devraient être achevés dans un mois.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'ils sont invités à aller voir les jeunes de l'Union Musicale le 14 avril 2012.

Il fait part au conseil du remerciement que lui ont adressé les époux CORDENOD suite à l'implantation de bornes visant à protéger leur mur des camions reculant de chez COURANT. Ils remercient plus particulièrement Pascale CATHERIN pour son dévouement.

La Sénatrice GOY CHAVENT propose aux conseillers qui le souhaitent de leur adresser une lettre d'information.

Le spectacle des assistantes maternelles des relais aura lieu le 31 mars.

Enfin, Monsieur le Maire souhaite bon vent aux deux nouveaux magasins de la Commune, D'Clic et Belle Allure, qui ont débuté leur activité début mars.

(Séance levée à 22h45)

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,